



## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU POLE METROPOLITAIN DU PAYS DE BREST

Séance du 04/02/2016

Référence
2016_02_03

Objet de la délibération
Affectation du résultat

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
42	28	36

Date de la convocation
28/01/2016

Date d'affichage
28/01/2016

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 36
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2016 et le 4 Février à 09 heures 30 minutes, le Comité Syndical Du Pôle Métropolitain Du Pays De Brest, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Siège de la communauté de communes du Pays d'Iroise sous la présidence de CUILLANDRE François, Président

**Présents :** Mmes : BALCON Claudie, BONNARD LE FLOCH Frédérique, BRUBAN Claudine, GODEBERT Viviane, GUILLORE Alexandra, SOUDON Chantal MM : CUILLANDRE François, CALVEZ Christian, GIBERGUES Bernard, GOULAOUIC Pascal, GUEGANTON Loïc, LARS Roger, LE TYRANT Jean Claude, LECLERC Patrick, LINCOLN Andrew, LORCY Armel, MOAL Gurvan, MOYSAN Daniel, NEDELEC Yohann, OGOR Pierre, PICHON Ronan, PLUCINSKI Michel, RAMONE Louis, RIOUAL Bernard, SIFANTUS Bruno, STEPHAN Yves, TALARMIN André, FAYRET Thierry, représenté par sa suppléante Mme CHALINE Nathalie

**Excusé(s) ayant donné procuration :** Mmes : BELLEC Claude à BONNARD LE FLOCH Frédérique, MALGORN Bernadette à M SIFANTUS Bruno, QUIGUER Tifenn à M PICHON Ronan, MM : PELLICANO Fortuné M. RIOUAL Bernard, MASSON Alain à M. NEDELEC Yohann, MOUNIER Gilles à M. TALARAMIN André, GOURVIL Armel à M. CUILLANDRE François, M. TANGUY Bernard à Mme BALCON Claudie

**Excusé(s) :** Mmes : ABIVEN Charlotte, FORTIN Laurence MM : CAP Dominique, KERMAREC Charles, LE GAC Didier, TALARMAIN Roger

**Assistaient en outre à la réunion :** Mme LE BARS Mickaèle, MM : CANN Thierry, CANTEGRIL Michel

**A été nommé(e) secrétaire :** M. TALARMIN André

**Objet de la délibération :**  
Affectation du résultat

Les instructions comptables M14 confient à l'assemblée délibérante l'affectation du résultat constaté à la clôture de l'exercice.

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2015

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015

**Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :**

Excédent de fonctionnement 2015 à affecter en 2016 : 272 668,24 €

Solde d'exécution de la section d'investissement :- 7 909,58 €

**Décide d'affecter le résultat comme suit :**

Affectation au déficit reporté d'investissement: 7 909,58 €

Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement : 264 758,66 €

Il est demandé au Comité syndical d'approuver l'affectation du résultat présenté.

Décision du Comité syndical :

A l'unanimité, les membres du Comité syndical approuvent l'affectation du résultat 2015.

Pour extrait conforme,

A Brest, le 08 février 2016



François CUILLANDRE